



**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*la Barre de Monts*  
**Fromentine**

Brest, le 15 avril 2024  
N° 2024/060

### ARRÊTÉ

Portant modification de l'arrêté n° 2024/016 du 08 février 2024 du préfet maritime de l'Atlantique réglementant temporairement les activités maritimes lors des travaux préparatoires de RTE pour le futur raccordement du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (85).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Le maire de la Barre des Monts,

Vu le code des transports et notamment son article L 5242-2 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5 ;

Vu l'article L 2213-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le procès-verbal de réunion de la commission nautique locale instituée par arrêté du préfet de la Vendée du 22 mars 2024 ;

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de l'arrêté n° 2024/016 du 8 février 2024 du préfet maritime est modifié comme suit :

*« La navigation est interdite à moins de 0.5 milles nautiques des navires listés en annexe III dès lors que ces derniers se trouvent à l'intérieur de la zone réglementée définie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ».*

#### Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>).

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,  
le conseiller d'administration de la défense Benoît Lavenir  
adjoint au chef de la division action de l'État en mer,

**Original signé**

Le maire de La Barre de Monts  
Pascal Denis

**Original signé**

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- Préfecture de la Vendée
- DDTM/DML de la Vendée : servir les membres de la CNL
- Conseil départemental de la Vendée
- Réseau de Transport d'Électricité (RTE)
- EMYN
- DREAL Pays de la Loire
- DIRM NAMO
- CROSS Etel
- GROUPEGENDMARINE Atlantique
- GROUPEGENDEP de Vendée
- CODIS de Vendée
- SGCD Manche Mer du Nord Atlantique
- Mairies de La Barre-de-Monts, Noirmoutier-en-L'Île, Barbâtre, la Guérinière
- Capitaineries des ports de Fromentine, du Morin, de l'Herbaudière, de Port Joinville, de Port la Vie, des Sables d'Olonne, Port Olona
- SNSM Délégation départementale 85 : servir les stations de l'Herbaudière, de Port Joinville, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, de Fromentine
- COREPEM
- Stations de pilotage de la Loire et des Sables d'Olonne
- SHOM
- CECLANT/OPS (APPMAR - INFONAUT - pour diffusion auprès des sémaphores concernés)
- CECLANT/OCR

### COPIES :

- PREMAR ATLANT/AEM [EMDD - SUR - RFO (pour insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique)]
- archives (dossier d'affaire - AR).